

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 43 (1902), p. 33-44

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1902__43__33_0

© Société de statistique de Paris, 1902, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 2. — FÉVRIER 1902.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 1902.

Sommaire. — Adoption du procès-verbal de la séance du 20 novembre 1901 : M. Schelle. — Discours de M. Edmond Duval, président sortant (Histoire et travaux de la Société de statistique de Paris pendant l'année 1901) ; discours de M. Emile Mercet, président pour 1902 (Du rôle et du but de la statistique en général et, en particulier, des services qu'elle peut rendre pour l'appréciation de nos richesses coloniales) — Nécrologie. — Election et présentation de nouveaux membres. — Décoration. — Nouvel avis relatif au prochain Congrès des Sociétés savantes. — Présentation des ouvrages : le Secrétaire général — Communication de M. Lucien March sur l'état de la population par la combinaison des relevés de l'état civil (1806-1901) ; discussion : MM. Bienaymé, D^r Vacher, Fontaine, Fléchet.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Edmond Duval.

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 1901 est adopté.

A propos de la communication de M. Pierre des Essars sur l'incidence des droits de douane, parue dans le numéro de décembre 1901, M. SCHELLE fait remarquer que les différences entre les prix moyens annuels du blé à Paris et ceux des marchés de Londres et de Bruxelles, de 1891-1900, gagneraient à être serrées de plus près en tenant compte, non pas approximativement, mais exactement, des modifications subies, pendant certaines périodes de temps, par les droits d'entrée successifs de 5 et de 7 francs le quintal. Il lui paraît donc utile d'indiquer ces modifications en remontant jusqu'à l'origine du droit d'entrée.

Loi 28 mars 1885. — 3 fr. à partir de la promulgation (29 mars 1885).

Loi 29 mars 1887. — 5 fr. à partir de la promulgation (30 mars 1887).

Loi 2 juillet 1891.. — 3 fr. à partir du 10 juillet inclus.

Loi 11 janvier 1892. — 5 fr. à partir du 1^{er} juin.

Loi 27 février 1894. — 7 fr. à partir de la promulgation (28 février), sauf pour les grains

embarqués avant le 21 novembre 1893

Déc. 3 mai 1898. — Suspension à dater du 4 mai inclus au 1^{er} juillet exclus.

Il résulte de ce tableau que les droits d'entrée moyens annuels peuvent s'établir ainsi pour les années étudiées dans l'article dont il s'agit :

1891 et 1892 : 4 fr. environ. 1894 : 6 fr. 50 c. environ 1898 : 5 fr. 90 c. environ.

Les corrections qui résultent de l'établissement de ces nouveaux droits moyens annuels n'affectent d'ailleurs en rien les conclusions de l'étude de M. des Essars.

M. Edmond Duval se lève et prononce l'allocution suivante :

Discours de M. Edmond Duval, président sortant.

MES CHERS CONFRÈRES,

En relisant les comptes rendus des séances d'installation pour connaître mes obligations, j'enviais le rôle de notre regretté confrère Beurin-Gressier qui, le 16 janvier 1899, se félicitait avec nous de n'avoir eu, dans l'année dont il rendait compte, à enregistrer le décès d'aucun collègue.

Ma tâche, hélas ! est aujourd'hui bien différente, car la liste est longue et douloureuse de ceux qui nous ont été ravis pendant l'année 1901. Onze membres de la Société sont morts : MM. de Crisenoy, Léon Michel, d'Hennezel, Bavelier, D^r de Martin, D^r Louis, Ch. Thierry-Mieg, Vauthier, Badon Pascal, Adolphe Coste et Galary.

L'année 1901 est donc pour la Société une année de deuil, et de grand deuil si l'on songe que cet aimable et distingué confrère, si travailleur et si assidu, ce précieux collaborateur, Adolphe Coste, est au nombre des disparus.

Les admissions, peu nombreuses, n'ont pas suffi à combler numériquement ces vides. A cet égard, notre Société, cette année, offre un peu le reflet de ce qui se passe dans la vie, où la diminution des naissances, que signalent les chiffres attristés de tous nos démographes, ralentit sensiblement l'accroissement de la population.

Au point de vue financier, la situation est meilleure : nos diverses subventions ont été maintenues et j'ai pu obtenir l'augmentation de celle du Conseil général qui n'avait été que de 200 francs en 1900.

On peut dire toutefois que la diminution du nombre des membres n'a pas influencé les travaux de la Société, qui ont été aussi intéressants que variés et qui dénotent une activité de bon augure pour son renom et son influence.

Vous voyez une preuve de cette activité et de cette importance des études dans l'embarras où s'est trouvée la commission triennale du prix Bourdin pour décerner cette récompense aux travaux publiés de 1898 à 1900.

Le nombre des candidats et la valeur des œuvres étaient tels que la Commission a dû se résoudre à attribuer deux prix *ex-aequo* : l'un à M. Bienaymé pour ses travaux sur le coût de la vie à Paris à diverses époques, l'autre à M. Bellom pour ses travaux sur les questions ouvrières et d'assurances sur la vie. Ces œuvres avaient déjà valu à nos deux distingués confrères d'être récompensés par l'Institut.

Vous avez tous, Messieurs, présent à l'esprit le remarquable rapport que M. Cheysson nous a lu à cette occasion, rapport dans lequel il analyse avec une clarté, une conscience et un charme si grands, non seulement les travaux primés mais aussi ceux qui auraient mérité de l'être, ceux de notre confrère M. Lucien March, par exemple. Vous relirez certainement avec plaisir ce rapport qui figure dans le numéro du Journal de décembre 1901.

Deux autres de nos collègues, MM. G. Cadoux et Flour de Saint-Genis, ont également été l'objet des faveurs de l'Institut.

Dans la Légion d'honneur ont été promus ou nommés nos confrères :

MM. L. Philippe, Grandeau, Laurent, Grüner, Raffalovich, Hartmann, Bellom.

Enfin, MM. Arène Dumont, Decoudu, Poinçot, J. Vavasseur, L. Philippe, Moron et Gauvin figurent sur la liste des décorations accordées par le ministère de l'Instruction publique et par celui de l'Agriculture.

J'ai encore, mes chers Confrères, à retenir quelques instants votre attention — et je m'en excuse — pour vous lire le résumé des travaux de 1901.

Ils sont, comme je vous le disais, nombreux, variés et intéressants ; je les cite par ordre de date :

Dans la première séance est revenue la discussion sur la communication de

M. Besson sur la *Dette hypothécaire et les institutions de crédit en France et à l'étranger*, à laquelle ont pris part MM. Fléchet, D^r Papillon, Neymarck.

Puis l'*Etude sur les lois de la population et la loi de Malthus*, par M. Cauderlier, provoqua l'intervention de MM. Bertillon, March, Loua, Vauthier, Coste et Levasseur.

M. Bertillon nous a communiqué une *étude sur les documents statistiques publiés dans le Bulletin de l'alliance nationale pour l'accroissement de la population française* ;

M. G. Bienaymé, le *Chapitre des profits des domestiques, concierges et facteurs* de son œuvre : « Le Coût de la vie à Paris ».

M. Neymarck nous a entretenus, comme chaque année, des *émissions et des remboursements des obligations de chemins de fer* et a répondu aux observations de MM. Levasseur et Schelle.

M. Bellom a exposé sa grande étude sur *l'assurance ouvrière au XIX^e siècle*.

Puis, grâce à l'intervention de M. Fernand Faure et à la sympathie que M. Doumier a toujours témoignée à la Société de statistique, notre séance de mai a été particulièrement brillante.

Un grand nombre de membres, dont quelques étrangers, que nous avons trop rarement le plaisir de voir au milieu de nous, avaient tenu à assister au banquet que nous offrions à M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine et à écouter un exposé de l'état actuel de notre colonie asiatique qu'on ne pouvait souhaiter ni plus précis, ni plus intéressant.

M. le professeur Von Mayr, de Munich, un de nos plus anciens membres étrangers, MM. Levasseur, de Foville, Charles Laurent et le D^r Papillon ont pris successivement la parole à cette occasion. Il serait bien désirable de pouvoir, au moins une fois chaque année, réunir un tel concours de membres dont la présence donne plus d'éclat et d'agrément à nos travaux.

Puis sont venues, dans les séances suivantes, les communications :

— De M. G. Cadoux sur *les résultats de l'exploitation directe du gaz dans quelques villes étrangères* qui a provoqué les critiques et observations de MM. Cheysson, D^r Bertillon, Cornuault, Malzac et Coste ; — De M. Neymarck sur une statistique intéressante due à notre laborieux confrère M. Fernand Faure et relative aux *sociétés civiles ou commerciales* avec les observations de MM. Coste et Turquan.

— De M. Coste sur *l'évaluation de la fortune privée en France*.

— De M. Pierre des Essars sur *les viréments et compensations de titres en Allemagne et en Autriche-Hongrie* et les renseignements qu'y ajoutèrent MM. Coste, Fernand Faure et D^r Papillon.

— De M. Bonnard sur *le Transsibérien*.

— De M. Vauthier sur *la prévision en statistique*.

— Une note de M. March sur *un calcul du nombre des parents d'une population donnée*.

— La communication de M. P. des Essars sur *l'incidence des droits de douane*, à l'occasion de laquelle ont pris la parole MM. Delatour, Levasseur, Schelle, Raffalovich et Yves Guyot.

— *Sur la loi qui règle les naissances*, de M. Cauderlier.

Plus tard M. Neymarck nous entretient de *l'Institut international de statistique à Buda-Pesth*.

— M. Ducrocq, de *la Syrie, le Liban et la Palestine*, dernier volume de l'œuvre de M. Vital Cuinet, achevée par sa fille.

— En novembre, la lecture par M. Cheysson de son rapport sur le prix Bourdin dont je vous rappelais tout à l'heure le vif intérêt ;

— Une communication de M. Levasseur sur le *Census américain de 1900* ;

— Une de M. Arsène Dumont sur la *démographie des communes du Lot-et-Garonne*, avec quelques observations de MM. Cadoux, Schelle et Chervin.

Enfin, Messieurs, dans notre séance de décembre, M. Levasseur nous a donné lecture d'un travail de M. le D^r Lowenthal sur les conditions dans lesquelles fonc-

tionne le service de la statistique sanitaire des villes de France; MM. March, A. Dumont et D^r Papillon ont ajouté quelques remarques à cette communication.

Et je m'arrête, pour ne pas fatiguer votre attention, sans énumérer les sujets des nombreuses chroniques de MM. P. des Essars, Maurice Yvernès, Daniel Bellet, Hertel, Meuriot qui donnent cependant un si réel intérêt au Journal de la Société.

Je cède le fauteuil à notre nouveau et très distingué Président, M. Mercet, que sa haute situation dans le monde financier et la considération dont il y est si légitimement entouré, désignaient à notre choix.

L'unanimité de vos suffrages pour l'appeler à ce poste lui donne la mesure de notre sympathie et de la confiance que nous avons dans son esprit éclairé et dans sa parfaite courtoisie. Je lui demande toutefois, avant d'en descendre, de me laisser dire un mot de remerciements à tous mes collègues dont la bienveillance m'a facilité l'accomplissement d'une tâche pour moi difficile et aussi à notre aimable secrétaire général dont la collaboration m'a été précieuse. (*Applaudissements.*)

M. Edmond Duval cède alors le fauteuil à son successeur et reçoit, en venant prendre sa place près de ses collègues, leurs félicitations empressées.

M. Émile Mercet prend possession du fauteuil et s'exprime en ces termes :

Discours de M. Émile Mercet, président pour 1902.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Il y a dix ans, j'avais le grand plaisir d'être admis à faire partie de votre Société ; j'en avais toujours suivi avec intérêt les nombreux et utiles travaux et je me félicitais de pouvoir être au milieu de vous un auditeur attentif, profitant des enseignements et de la science des personnes éminentes qui sont l'honneur de votre Compagnie. Mon ambition n'allait pas au delà.

Votre bienveillance et votre affectueuse sympathie ont fait plus ; elles ont fait trop, dirais-je.

Elles m'ont appelé tout d'abord à faire partie de votre Conseil et, quelques années plus tard, au moment où mes fonctions étant expirées je m'apprêtais à rentrer dans le rang, vous m'avez attaché de nouveau à notre Société par des liens encore plus intimes et plus étroits en m'appelant à occuper un de vos postes de Vice-Président. C'était me réserver à l'avance le grand honneur qui m'est fait aujourd'hui.

Je suis tout confus de cette marque de confiance et, sans fausse modestie, je déclare nettement que je ne méritais pas tant, si même je méritais quelque chose.

Vous êtes allés chercher dans le rang un collègue qu'aucun travail statistique de valeur quelconque ne signalait à vos suffrages ; aussi, suis-je quelque peu troublé à la pensée de succéder aux hommes considérables qui ont successivement dirigé vos travaux ; tous avaient un nom qui s'imposait pour ainsi dire à votre choix ; tous s'étaient distingués comme Ministres, Membres de l'Institut, Professeurs de nos diverses belles Écoles françaises, savants de tous ordres, tous hommes de travail et de science depuis le premier en date, M. Villermé, jusqu'à notre cher et honoré Président sortant, M. Edmond Duval, dont nous apprécions tous la grande valeur et le profond mérite et qui nous a donné, dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, une nouvelle preuve des qualités de tous ordres qui l'avaient désigné à vos suffrages. Je me trouve devenir leur successeur et, au moment d'assumer les sérieuses fonctions de la Présidence, je vous demande de me continuer la sympathie que vous me témoignez si généreusement aujourd'hui et d'excuser à l'avance les défaillances et les lacunes que pourra présenter ma gestion.

Je m'emploierai de toutes mes forces à justifier votre confiance et à faire en sorte que notre chère Société conserve la grande prospérité à laquelle elle a été amenée par les efforts et le dévouement de ceux qui m'ont précédé.

MESSEURS,

Il est de mode, dans certains milieux, de critiquer la statistique ; de la plaisanter et même quelquefois d'en médire. On lui reproche, notamment, de permettre de tirer de ses indications des résultats contradictoires, suivant les intérêts et les passions de ceux qui y ont recours ; on rappelait récemment le mot d'un homme d'Etat disant ironiquement : « La statistique est l'art de préciser ce qu'on ignore », parole fantaisiste qui n'aurait même pas été recueillie si elle n'avait été prononcée par un homme aussi considérable que M. Thiers.

Pour ceux que la statistique laisse indifférents ou sceptiques, elle ne peut, en effet, être considérée comme une science amusante ; son langage de chiffres la fait tenir pour sèche et peu attirante ; pour nous qui l'affectionnons et nous en servons tous les jours, nous sentons combien elle est utile et précieuse, bien qu'elle reste toujours discrète et modeste. Elle n'est pas fermée ; elle n'est pas égoïste et personnelle ; elle travaille non pas pour elle seule, mais pour autrui ; elle vise à servir les autres en appréciant les événements de toutes les époques, de tous les pays, les ramenant tous, par comparaison, à la période contemporaine pour en faire jaillir les conséquences utiles à notre génération. Elle sert à faire éclater les vérités de tous ordres. On l'a dénommée la science des dénombrements, la science des faits sociaux ; on pourrait la définir encore la science du mieux et du bien à atteindre en toutes branches de l'activité humaine, puisqu'elle nous met en mains les éléments qui nous permettraient de nous rapprocher de plus en plus de ce mieux et de ce bien.

Gœthe a dit : « Les chiffres gouvernent le monde et nous apprennent comment il est gouverné. »

Sans y penser peut-être, Gœthe définissait exactement le but exact de la science statistique. Son domaine, qui est celui du monde, est immense et pour ainsi dire sans limite.

Tout ce qui est la vie des peuples s'y rattache, en sorte que les progrès à accomplir sont incessants.

Au fur et à mesure que ces progrès sont acquis, ils ouvrent eux-mêmes des horizons nouveaux d'études à poursuivre, de perfectionnements à atteindre. C'est assez dire qu'il ne faut pas que la statistique soit purement et simplement une science d'enregistrement des faits ; il ne faut pas qu'elle se borne à être une science d'observation et d'analyse ; il faut qu'elle soit en outre un instrument de prévoyance et de prévision.

Il faut que, grâce à l'étendue et à la variété de ses travaux, grâce aux perfectionnements apportés chaque jour à ses méthodes d'investigation et de contrôle, les conclusions auxquelles elle est conduite par ses études, par la constatation des faits accomplis, servent à corriger les erreurs qu'elle signale et à combler les lacunes qu'elle rencontre.

Notre Société, qui va accomplir en juin prochain sa 42^e année d'existence, a été dans notre pays un des plus grands artisans de la propagation de la statistique.

Nous pouvons lui appliquer les magnifiques appréciations de la science en général que développait l'illustre M. Berthelot à la fête de son cinquantenaire. Nous pouvons répéter avec lui que « ce sont les patients labeurs de nos prédécesseurs « qui ont créé cette science que nous honorons aujourd'hui ».

Et encore :

« Que la science est une œuvre collective poursuivie pendant le cours des temps « par l'effort d'une suite de travailleurs se succédant et associés en vertu d'une « entente tacite pour la recherche de la vérité pure. »

C'est, en effet, grâce aux hommes éminents qui ont conduit notre Société, qui l'ont protégée en l'illustrant, qu'elle a rempli une tâche dont notre journal si varié et si complet permet de reconnaître l'étendue. Il fournit la preuve la plus éclatante du chemin parcouru, des progrès réalisés et des services considérables rendus dans toutes les branches de la vie sociale.

Si je puis me permettre, toutefois, une légère remarque, je dirai que, en ce qui se rapporte à nos statistiques nationales, ces travaux ne sont peut-être pas répandus comme ils pourraient l'être. Notre milieu, qui s'y intéresse, les apprécie bien à leur véritable valeur, mais le public, mais les tiers utilisent-ils comme ils le pourraient ces statistiques de tous ordres, financières, judiciaires, commerciales, agricoles, industrielles, économiques, démographiques, toutes nos statistiques communales, départementales, gouvernementales, qui reflètent notre vie nationale tout entière ?

Je disais tout à l'heure que notre Société est restée modeste ; ne conviendrait-il pas qu'elle le fût un peu moins et ne pourrait-elle pas, par des mesures de propagande à étudier, affirmer encore plus son existence, en donnant une plus grande publicité à ses travaux ? Ne peut-elle pas les mettre plus en lumière par des communications supplémentaires faites aux groupes que chacun de ces travaux pourrait plus spécialement intéresser et qu'on pourrait amener ainsi à utiliser les richesses qu'elle accumule et dont ils ne se servent pas, le plus souvent parce qu'ils ignorent leur existence ?

Ce n'est pas seulement dans notre pays que se distingue notre Société. Elle occupe un rang excellent à l'Institut International de Statistique, où elle est dignement représentée à chaque session par ceux de nos savants confrères que j'appellerai les militants de la statistique, qui ne reculent ni devant la distance du lieu de réunion, ni devant le contingent de travaux à y apporter.

Ils s'y rencontrent avec les délégués de haute distinction qu'y envoie chacune des grandes nations du monde et de cet ensemble d'hommes de grande science sortent les travaux remarquables que nous admirons.

Nous sommes tout particulièrement reconnaissants à nos savants confrères étrangers de la considération dont ils veulent bien entourer l'élément français et spécialement de l'honneur qu'ils lui font en confiant une Vice-Présidence de leurs travaux à notre cher Président, M. Levasseur, que nous entourons de tout notre respect et qui mérite si bien le titre de « bon génie de la Société de Statistique » que nous lui assignons tous dans nos cœurs.

À côté de ces deux champs d'activité que constituent les statistiques nationales et internationales, permettez-moi de vous dire quelques mots d'un troisième qui, de jour en jour, s'ouvre à nous de plus en plus grand et où presque tout est à faire : je veux parler de notre domaine colonial.

Lorsque l'on compulse les statistiques coloniales françaises existantes, on est frappé de leur insuffisance. Elles n'embrassent point toute la vie matérielle des pays. Elles sont fragmentées et parfois ont des bases incertaines, soit qu'aucune méthode n'ait présidé à leur élaboration, soit qu'elles résultent d'approximations, inadmissibles si on les serre de près.

Il y a quelques années, le volume des statistiques coloniales annuelles paraissait avec des retards invraisemblables. Aujourd'hui, il est publié avec une régularité qu'il est juste de reconnaître. C'est ainsi que les statistiques des années 1897, 1898 et 1899 ont paru peu de temps après la clôture de l'exercice dont elles avaient pour but de placer le tableau sous les yeux du public. Récemment, en novembre dernier, l'Office colonial vient encore de réaliser une innovation qui rendra de sérieux services au commerce. Désormais, les statistiques coloniales, qui paraissaient chaque année en un seul volume, seront mises à la disposition du commerce par fascicules, au fur et à mesure de leur réception par l'Office colonial : déjà ont paru sous cette forme les statistiques relatives au commerce du Sénégal, de la Réunion, de la Guadeloupe, de la Martinique, de Saint-Pierre et Miquelon, de la Nouvelle-Calédonie. C'est un progrès marqué, mais nous devons dire que ces publications ne renferment que les statistiques du commerce et il est à désirer que des améliorations nouvelles soient apportées dans l'établissement même des statistiques actuelles et qu'il y soit fait les additions qu'elles comportent, afin de présenter un tableau complet des ressources des pays dont nous entreprenons la mise en valeur.

M. Étienne, étant sous-secrétaire d'état des colonies, publia, pour l'année 1889, un volume de statistiques coloniales comprenant, outre les statistiques du commerce,

une série d'autres statistiques se rapportant, en ce qui concerne chaque colonie, à la population, aux cultures, à la navigation, aux électeurs, à l'instruction publique, aux crimes et délits, aux hôpitaux et au personnel médical, aux bureaux de bienfaisance, aux monts-de-piété, aux mines, aux budgets locaux, aux biens de main-morte, aux successions, à l'enregistrement, aux hypothèques, enfin aux caisses d'épargne. Il est regrettable que ce travail n'ait pas été continué, car, avec le temps, il se fût certainement perfectionné. Il constituait le véritable programme de statistique coloniale à créer et à développer. Il serait pratique d'y revenir.

Tous ces éléments se rencontrent dans les statistiques des colonies du Royaume-Uni ; elles offrent pour chaque colonie le détail complet de toutes les manifestations de la vie économique, et, grâce à des tableaux clairs et précis, d'une lecture aisée, on est rapidement fixé sur la superficie cultivée ou non, sur l'étendue des terres libres, sur le mouvement de la population, sur la criminalité, sur le chiffre comparatif des droits de douane, sur les finances, l'instruction publique, les revenus, les dépenses, les impôts, la navigation, l'état des communications et même sur les fluctuations des mercuriales.

Mais, sans vouloir chercher au dehors des modèles à imiter, nous pouvons signaler que nous pourrions trouver ce modèle dans une de nos colonies même, la Cochinchine. Notre domination y date de 1862, le régime civil y remonte à 1879 ; depuis ces dates déjà éloignées, il a été possible de réunir, en la matière qui nous occupe, des moyens d'information qui font défaut ailleurs.

Il est particulièrement intéressant de signaler que les statistiques de la Cochinchine fournissent l'état des cultures, leur répartition entre les divers arrondissements, le nombre des parcelles, des cotes foncières et des propriétaires, les modes divers d'exploitation du sol, la moyenne des prix des terrains de culture, la population agricole classée d'après le mode d'exploitation de la terre, la division de la population par origine et par arrondissement, les statistiques de la production locale, du bétail, des animaux de ferme de toute espèce, des richesses forestières et de leur exploitation, etc., etc., etc.

Une lacune tout à fait regrettable à signaler, c'est l'absence de tout chiffre, même approximatif, de la population indigène de nos possessions importantes. Des évaluations ont bien été publiées, mais ces évaluations ne sont point le résultat d'un travail sérieux. A défaut de recensement régulier, on aurait pu au moins avoir procédé à une enquête conduite scientifiquement ; cela même n'existe pas, sauf pour la Cochinchine. Il en résulte que les évaluations les plus différentes et le plus manifestement fausses ont cours dans le public.

C'est ainsi que, si l'on se reporte aux ouvrages et documents les plus autorisés qui dans ces dernières années ont paru sur notre domaine colonial, on y voit que la population de Madagascar est estimée être successivement de 5 à 6 millions, de 4 millions, de 2 millions 1/2 ; que la population de l'Indo-Chine a été évaluée d'abord à 35 millions d'habitants, ensuite de 25 à 30, de 20 à 21, puis de 18 et enfin de 15 millions. Si l'on recherche les bases d'évaluation, on constate qu'il n'a été tenu compte au Tonkin, par exemple, ni du rapport rationnel entre les chiffres des inscrits et ceux des femmes et des enfants, ni de la densité de la population, ni enfin de la consommation des produits agricoles, notamment le riz.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur les graves inconvénients que présente l'ignorance du chiffre de la population. Si l'on n'a pas de données satisfaisantes à cet égard, comment déterminer l'importance des disponibilités de main-d'œuvre ? Comment établir des prévisions sûres quant au rendement de l'impôt ? Comment fixer des contingents qui correspondent à la faculté contributive réelle, de manière à éviter que l'avenir ne réserve d'amères déceptions ?

Je pourrais continuer cette énumération des insuffisances de nos statistiques coloniales, mais je dois me borner et même je dois m'excuser de m'être étendu si longuement sur cette question ; elle m'a paru nécessaire à signaler d'une manière toute spéciale en raison même des horizons intéressants qu'elle ouvre à nos esprits et de l'aide que nous sentons pouvoir apporter aux travaux de nos administrations

coloniales. Dès à présent, on pourrait émettre le vœu que M. le Ministre des colonies voulût bien mettre sans retard à l'étude la refonte des méthodes actuellement appliquées aux travaux statistiques de son administration et étendre les investigations de son département à des objets qu'il néglige à cette heure et pour lesquelles le concours de nos gouverneurs des colonies lui serait précieux.

En agissant ainsi, il accomplirait une réforme véritablement féconde.

J'ai terminé, Messieurs.

Il me reste un devoir à accomplir, devoir bien agréable et qu'il m'est doux de remplir : celui de remercier, en votre nom à tous, notre Président sortant pour le dévouement avec lequel il a servi notre Société pendant l'année qui vient de s'écouler. En le choisissant pour présider à nos travaux, vous saviez que vous mettiez vos intérêts dans des mains intelligentes, sûres et fidèles. Le meilleur remerciement et le plus sincère éloge que je puisse lui adresser, c'est de lui dire que je souhaite pouvoir l'imiter et l'égalier en tout.

Ce sera pour moi la façon la plus sûre de répondre à la confiance dont vous m'honorez aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

M. NEYMARCK fait part à la Société du décès de M. Jules Piogey, ancien juge de paix à Paris, âgé de 77 ans et qui appartenait à notre Société depuis 1860.

M. le Président fait remarquer que M. Piogey partageait, avec trois de nos collègues, cette prérogative d'être l'un des représentants à Paris de nos membres fondateurs, actuellement encore au nombre de sept, dont quatre dans les départements.

Coopérateur assidu de la première heure, sa santé ne lui permettait plus de venir à nos séances, mais il avait pu suivre pendant de longues années le développement de cette société qu'il avait vu naître. M. le Président croit être l'interprète de ses collègues en envoyant à la famille de M. Piogey l'expression de ses regrets et de ceux de la Société.

Sont élus à l'unanimité, comme membres titulaires : MM. d'Anfreville, Yot, et Pupin (Henry), présentés à la séance précédente.

Est présenté pour être soumis à l'élection dans la prochaine séance, en qualité de membre titulaire, sur la proposition de MM. Neymarck et Fléchet :

M. Perquel, agent de change, de la Société d'économie politique, 18, rue Le Peletier.

M. le PRÉSIDENT informe avec plaisir la Société que notre collègue, M. Edmond Théry, rédacteur en chef de l'*Economiste européen*, vient de recevoir la croix de commandeur du Mérite agricole.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique relative au congrès des sociétés savantes qui doit s'ouvrir à la Sorbonne le 1^{er} avril prochain et se tiendra les 2, 3 et 4 avril prochain. Il rappelle à cette occasion que 15 jours seulement nous séparent du dernier délai fixé pour la remise au Ministère de l'instruction publique des mémoires destinés au congrès.

M. le Secrétaire général fait l'énumération des ouvrages et documents offerts à la Société depuis la dernière séance. Il cite notamment les *observations* présentées à la commission parlementaire de prévoyance par le comité central des houillères au sujet du *projet de loi sur les retraites ouvrières et le livre foncier de Paris, 1900*, présenté par notre collègue M. Albert Fontaine, directeur du cadastre à Paris. Ce document, accompagné de tableaux rétrospectifs qui remontent à une période assez éloignée, permet de suivre la *marche de la valeur locative* des propriétés bâties à Paris, et sa *répartition* par arrondissements et quartiers. Des tableaux graphiques d'une grande clarté complètent ce document sur lequel une communication sera faite par M. Albert Fontaine dans une prochaine séance.

Voir, pour les autres documents officiels, la liste complète page 68.

L'ordre du jour appelle la lecture par M. Lucien March de sa communication sur l'état de la population calculée par la combinaison des relevés de l'état civil (1806-1901). M. Lucien MARCH, en présentant à la Société les 29^e et 30^e volumes de la *Statistique annuelle du mouvement de la population* relatifs aux années 1899 et 1900,

fait observer que l'enregistrement des données statistiques et la publication ne sont plus séparés que par un intervalle d'une année. Les relevés étant confiés, à la fin de chaque exercice, aux administrations locales et départementales, il ne semble guère possible de réduire cet intervalle. Le volume offre encore cette particularité de reprendre une ancienne tradition. Jusqu'en 1885, chaque volume était précédé d'une introduction; disparue depuis lors, l'introduction a été rétablie cette année. Comme les tableaux se rapportent aux dernières années du siècle, on a jugé à propos de résumer, dans l'introduction, le mouvement général des mariages, des naissances et des décès, dans tout le cours du xix^e siècle. Sur la plupart des points, on s'est d'ailleurs borné à accompagner les tableaux synoptiques de très brèves indications, l'histoire démographique de la population de la France, jusqu'en 1890, ayant été traitée d'une manière définitive dans l'ouvrage classique du vénéré maître de la statistique française, M. Levasseur.

Depuis 1890, les constatations sont encore plus fâcheuses qu'auparavant; des années à excédent de décès alternent avec des années à faible excédent de naissances, en sorte que l'état de la population est à peu près stationnaire. Le nombre des mariages ne diminue cependant pas; il tend plutôt à augmenter depuis dix ans, mais leur fécondité s'affaiblit à tel point que le nombre des naissances enregistrées en 1900 est le plus bas qui ait été relevé au cours du siècle (1). M. March estime que l'état critique par lequel passe notre population appelle des études détaillées et un contrôle minutieux des observations démographiques. Aussi croit-il devoir signaler à l'attention de la Société quelques calculs, opérés dans l'introduction du mouvement de la population en 1899-1900, dont l'objet est de comparer et de combiner les relevés de l'état civil avec les résultats du recensement direct de la population. Il présente les résultats de ces calculs sous forme de tableaux graphiques.

Le premier tableau fournit un aperçu de l'immigration ou de l'émigration calculées au cours du xix^e siècle, dans l'intervalle des recensements successifs. D'un recensement à l'autre, d'une part, la balance des naissances et des décès survenus dans l'intervalle permet de déterminer l'accroissement spontané de la population; d'autre part, la différence des nombres fournis par les recensements détermine l'accroissement effectif. Ces deux accroissements ne sont jamais égaux; leur écart peut être regardé, suivant le sens, comme la mesure de l'émigration ou de l'immigration survenue dans l'intervalle.

Si l'on néglige les années antérieures à 1821, pour lesquelles les recensements sont manifestement erronés, et si on laisse de côté les variations de population dues aux modifications territoriales, le mouvement apparent indiqué par le diagramme des écarts est parfois une émigration, plus souvent une immigration. L'excès d'immigration, au cours de la période de 75 ans, finissant en 1896, correspond à une moyenne d'environ 15 000 individus par an; plus faible dans la première partie de la période, le mouvement est plus accentué durant les dernières années.

Un second tableau graphique représente l'état par âge de la population de la France en 1896 déterminé, soit directement par le recensement, soit par le procédé que voici: On a suivi chacune des générations nées aux diverses années du siècle et l'on a déterminé, à l'aide des tables successives de décès, le nombre des survivants de chaque génération, en 1896. Ce procédé ne tient pas compte des individus immigrés ou émigrés; il importe cependant d'ajouter les habitants du comté de Nice et de la Savoie annexés en 1861 et de retrancher ceux de l'Alsace-Lorraine perdue en 1871: on a admis qu'à chacune de ces deux époques, la répartition par âge des populations annexées, ou perdues, était conforme à la répartition par âge de la population générale.

Les deux séries de résultats donnent un total identique, mais cette coïncidence est purement fortuite; on observera, en effet, que le recensement par âge de la

(1) Voir le rapport de M. Arthur Fontaine au Ministre du commerce, *Journal de la Société de statistique de Paris*, numéro de janvier 1902, p. 5.

population s'applique à la population présente, tandis que le calcul s'applique à la population domiciliée. Il est vrai que les chiffres fournis par le recensement, soit de la population présente, soit de la population domiciliée, sont inexacts, les premiers par défaut à cause des omissions, les seconds par excès, à cause des fausses interprétations concernant les absents.

Mais en comparant les deux séries, âge par âge, on constate que les écarts représentent en moyenne 2 à 3 p. 100 seulement de la population de chaque âge. Les seuls écarts considérables observés se produisent : — aux premiers âges, par suite de l'omission au recensement d'un grand nombre de jeunes enfants — entre 20 et 24 ans à cause de l'immigration de jeunes gens venant en France chercher du travail ; — enfin, vers 80 ans, c'est-à-dire pour les générations nées au début du siècle, à un moment où l'enregistrement des naissances n'offrait peut-être pas encore toutes garanties.

La combinaison des renseignements fournis par les statistiques de l'état civil conduit donc à une connaissance approximative de l'état de la population et à une vérification intéressante des recensements.

Un *troisième* tableau fournit l'image des chances successives de mariage et de la chance totale de mariage jusqu'à 45 ans des filles se trouvant dans leur quinzième année, le 1^{er} janvier 1872.

Ces chances sont approximativement calculées en rapportant au nombre de ces filles les mariages successifs qu'elles ont contractés, les nombres de ces mariages pouvant être déduits, d'une manière suffisamment approchée, des tables annuelles des mariages.

Un *quatrième* diagramme se rapporte à la natalité légitime comparée, suivant l'âge de la mère, en 1892 et 1897. On constate, d'une année à l'autre, une natalité sensiblement égale au-dessous de 24 ans, mais un affaiblissement sensible de la natalité aux âges supérieurs.

Enfin, un *cinquième* diagramme retrace les phases successives de la mortalité des enfants du premier âge, mesurée par le rapport du nombre des décès survenus dans un groupe d'âge au nombre des journées vécues dans ce groupe. On remarque que la mortalité est rapidement décroissante au cours des premières semaines et qu'elle se maintient à peu près constante du 5^e au 12^e mois. Les coefficients qui ont permis l'établissement de ce diagramme seront très utiles pour la comparaison de la mortalité des enfants placés en nourrice, à la mortalité infantile générale.

On trouvera, dans l'introduction du mouvement de la population en 1899 et 1900, l'exposé détaillé des procédés et des résultats qui ont conduit à l'établissement de ces divers graphiques.

M. BIENAYMÉ émet l'avis que la forte immigration de jeunes gens de 20 à 24 ans, indiquée par le second graphique, tient peut-être à ce que ces jeunes gens cherchent à échapper au service militaire dans leur pays.

M. le D^r VACHER dit que la méthode qui consiste à déterminer l'état de la population à l'aide des relevés de l'état civil pourrait être appliquée dans les communes, ce qui permettrait d'espacer davantage les recensements généraux de la population. A son avis, un recensement décennal suffirait et il en résulterait pour les communes une économie importante ; beaucoup d'entre elles sont en déficit dans l'année du recensement. Il est vrai qu'il faudrait tenir à jour des registres de population afin de compter les individus qui viennent s'établir dans la commune et ceux qui la quittent, mais des registres semblables sont usités en Belgique, en Allemagne et dans d'autres pays encore.

Au congrès international de Berne, M. Vacher, appuyé par M. Nicolai, avait formulé une proposition dans ce sens et il déplore qu'elle ait été combattue par notre regretté collègue, M. Coste ; celui-ci redoutait que l'ouvrier des champs, souvent nomade, ne s'irritât d'être soumis à ce qu'on ne manquerait pas d'appeler des investigations policières.

Quoi qu'il en soit, M. Vacher estime que le recensement de la population impose tous les cinq ans au pays une charge considérable — qu'il évalue à plus de six millions de francs, à chaque fois — pour un maigre intérêt, étant donné le très faible

accroissement de la population. La faculté laissée aux communes d'acheter elles-mêmes les imprimés du recensement aux fournisseurs locaux les conduit à payer des prix exagérés. Aussi M. Vacher proposerait-il de n'effectuer le recensement de la population que tous les dix ans, suivant la règle adoptée en Angleterre, aux États-Unis, en Allemagne, en Italie. Encore, en ce dernier pays, a-t-on laissé s'écouler un intervalle de 20 ans entre les deux derniers recensements.

M. Albert FONTAINE fait remarquer qu'en France un grand nombre de taxes fiscales sont basées sur le chiffre de la population communale. Si les recensements sont trop espacés, ces taxes sont, pendant une longue période, injustement réparties.

M. le D^r VACHER demande à faire une seconde observation. Au moment, dit-il, où M. Mareh faisait remarquer que le nombre des mariages avait un peu augmenté dans ces dernières années, mais que le nombre des naissances ne cesse pas de décroître dans notre pays, un de nos collègues a demandé si la statistique fournissait quelques éclaircissements sur ce double mouvement inverse. Je puis répondre à la question.

J'ai établi, il y a vingt-cinq ans, dans l'*Economiste financier*, que le nombre des naissances diminue régulièrement dans les départements où la division de la propriété terrienne est considérable, et qu'inversement la natalité augmente dans ceux où la propriété est moins divisée. La terre tend de plus en plus à passer aux mains du paysan, du cultivateur : c'est là une évolution dont il faut se féliciter au point de vue économique et au point de vue social. La terre est mieux cultivée par le paysan et l'accession à la propriété d'un plus grand nombre de possesseurs est une garantie contre les menaces du collectivisme, mais il ne faut pas se dissimuler qu'au point de vue de la population, ce mouvement a des effets déplorables ; on craint de partager la propriété entre un trop grand nombre d'enfants ; on ne peut pas faire des *cadets* comme sous l'ancien régime, on prend le parti de les supprimer *dans l'œuf*. C'est là une situation qui n'a pas de remède : on pourrait peut-être atténuer le mal par la liberté de tester, mais on ne peut pas revenir sur une conquête de la Révolution.

M. FLÉCHEY dit qu'il a été amené, en étudiant de près les statistiques agricoles décennales de 1882 et de 1892, à constater le même mouvement inverse de la nuptialité et de la natalité dans la petite propriété rurale. Cette propriété appartient à deux catégories, les petits exploitants directs et les fermiers ou métayers qui, en dehors des moyens et grands domaines qu'ils exploitent pour le compte d'autrui, possèdent un petit bien. Or, dans les départements où dominent ces deux catégories de populations agricoles, qui ont été relevées à part, les naissances tendent à diminuer, tandis que les mariages, ou restent stationnaires, ou augmentent légèrement.

Une des causes de la diminution de la natalité est le progrès de la machinerie qui a doublé depuis 40 ans, permettant ainsi aux exploitants de la moyenne et de la grande propriété de se contenter d'un nombre de bras moindre. De là moins de débouchés et plus de retenue chez les parents dont les enfants, lorsqu'ils sont nombreux, trouvent beaucoup moins à se placer comme domestiques de ferme.

Il est à remarquer toutefois que la population des fermiers et métayers en même temps propriétaires tend à diminuer, comme en général toutes les catégories de la population agricole, tandis que, seuls, les petits propriétaires n'exploitant que leurs biens, cette véritable pépinière de notre population rurale, augmente encore par le fait de l'afflux d'un certain nombre de journaliers et de domestiques de ferme devenant à leur tour propriétaires.

M. Lucien MARCH pense, comme les précédents orateurs, que l'affaiblissement de la natalité tient en grande partie au souci qu'ont les parents de l'établissement de leurs enfants dont, à la campagne surtout, le sort futur devient de plus en plus incertain. En tout cas, cet affaiblissement semble effectivement volontaire car les chiffres qu'il a fait passer sous les yeux des membres de la Société démontrent que la nuptialité ne s'amoindrit pas, que l'on se marie plus tôt qu'autrefois, que la fécondité au début du mariage varie peu et que, ce qui diminue surtout, c'est la fécondité aux âges suivants.

Quant à la périodicité des recensements, il estime la question trop importante pour pouvoir être traitée incidemment. Il constate cependant que la statistique de la population au moyen des recensements est une des statistiques les plus anciennes,

les plus utiles et les plus perfectionnées. Si la population varie peu c'est, comme il l'a indiqué au début de sa communication, que l'on se trouve dans une période critique : ce n'est pas le moment de restreindre les éléments d'information. D'ailleurs, la population des communes se modifie souvent beaucoup en cinq ans.

Il tient seulement à rectifier certaines assertions. Les registres de population constitueraient une innovation excellente s'ils étaient bien tenus. Mais ils ne peuvent guère l'être exactement, surtout dans les grandes villes. Lorsqu'en 1896, l'*Office du travail* de Belgique entreprit un recensement général des industries et métiers, en prenant pour base les renseignements fournis par les registres de population, on s'aperçut que ces renseignements étaient souvent complètement erronés.

D'autre part, la périodicité des recensements dans les autres pays n'est pas toujours ce que l'on croit généralement. Ainsi les États-Unis effectuent bien tous les dix ans un recensement fédéral, mais, dans l'intervalle, les États particuliers effectuent des recensements intermédiaires. En Allemagne, le recensement ordinaire de la population se fait tous les cinq ans et, certaines années, on exécute, par surcroît, des recensements industriels (1882, 1895). En Angleterre, le recensement n'a lieu encore que tous les dix ans, mais la Société royale de statistique de Londres a émis le vœu qu'il devint quinquennal. Enfin, l'exemple de l'Italie montre qu'il est dangereux de rompre avec les traditions, quand il s'agit d'opérations de ce genre. En 1891, le Parlement italien a fait l'économie des crédits nécessaires à l'opération, les raisons qui détermineraient à allonger l'intervalle de 5 à 10 ans, lui ayant paru aussi bonnes pour l'allonger de 10 à 20 ans.

M. March ne croit pas que la dépense soit aussi forte en France que le craint M. Vacher. Il l'évalue à 0 fr. 40 par tête au maximum (y compris les frais du dépouillement central), tandis que la charge est beaucoup plus élevée dans d'autres pays. Aux États-Unis elle a été en 1890 de près de 1 fr. par tête. Il estime avec M. Vacher que les frais d'imprimés sont, pour la plupart des communes, considérablement exagérés. Mais, pour les réduire à de justes proportions, il suffirait de recourir au système de l'adjudication. Il n'est pas nécessaire, pour ce résultat, de rompre avec une tradition acceptée par la population et de perdre le bénéfice de l'expérience qu'acquiertent les agents locaux par l'exécution, suffisamment fréquente, des opérations très délicates que suppose un bon recensement.

M. le PRÉSIDENT remercie M. March de sa très intéressante communication.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général,
E. FLÉCHEY.

Le Président,
E. MERCET.